

Québec, le 3 décembre 2017

Santé mentale – Le Gouvernement du Québec annonce la création d'un programme public de psychothérapie

Afin d'assurer le meilleur accès possible à des services en santé mentale, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, annonce un investissement de 35 M\$ pour le démarrage d'un tout premier programme public de psychothérapie. L'investissement permettra, entre autres, d'assurer la mise en place des trajectoires de service, le développement d'un cadre de référence, la formation du personnel ainsi que l'inscription des psychothérapeutes reconnus.

Le programme s'inspirera du programme en place en Grande-Bretagne, qui a fait ses preuves depuis une dizaine d'années. Il permettra d'offrir une gamme annuelle de services à environ 3 % de la population, soit le volume pertinent reconnu dans la littérature médicale. Cela représentera, à terme, plus de 600 000 rendez-vous, dont environ 260 000 de haute intensité pour des personnes dont la condition est plus sévère.

Citation :

« Les troubles mentaux affectent la vie de milliers de Québécoises et de Québécois. Depuis 2014, nous avons démontré notre volonté d'améliorer la qualité de vie de ces personnes. Avec cette nouvelle approche moderne et structurée, nous leur offrirons des services supplémentaires inspirés des meilleures pratiques. Un nouveau Québec, c'est s'assurer du meilleur accès possible à des soins en santé mentale. C'est ce que nous faisons en déployant la première phase de ce programme public de psychothérapie. »

Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants :

Cet investissement total de 35 M\$ s'inscrit dans la foulée des nouvelles mesures annoncées lors de la mise à jour du Plan économique du Québec par le ministre des Finances, monsieur Carlos J. Leitão, le 21 novembre dernier, et est le résultat d'une saine gestion des finances publiques du gouvernement.

Rappelons que, depuis 2014, le Gouvernement du Québec a posé des gestes importants pour améliorer la santé mentale de la population, notamment :

- la publication du Plan d'action en santé mentale 2015-2020 accompagné d'un financement de 70M\$;
- un investissement de 26,5 M\$ pour permettre aux personnes atteintes de troubles mentaux graves, tels que la schizophrénie, de bénéficier de services de proximité dans leur propre domicile ou leur milieu de vie en consolidant les équipes de soutien dans la communauté;
- un investissement de 30,7 M\$ pour développer plus de places afin de favoriser le maintien dans la communauté des personnes atteintes de troubles mentaux;
- un investissement de 15 M\$ pour rehausser les services de psychologie destinés aux jeunes en difficulté, notamment par l'ajout de 100 psychologues jeunesse dans le réseau.